



Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 14 juin 2022

Présidence	:	BÜNZLI Luc-Olivier
Ouverture de la séance	:	20h00
Appel nominal	:	27 membres présents – Quorum atteint
Excusés	:	2
Absents	:	1
Votations	:	À main levée
Clôture de la séance	:	21h15
Documents transmis avec la convocation	:	PV de la séance du 07 décembre 2021 ; Préavis 01/2022 ; Préavis 02/2022 ;

ORDRE DU JOUR

- 1) Accueil - présences
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du PV
- 3) Démissions et admissions
- 4) Renouvellement du Bureau et des commissions
- 5) Informations du Bureau du Conseil et courrier
- 6) Informations de la Municipalité
- 7) **Préavis 01/2022** : Rapport sur les comptes 2021
- 8) **Préavis 02/2022** : Rapport de gestion 2021
- 9) Divers et propositions individuelles

* * * * *

1) ACCUEIL - PRESENCES

Le président Luc-Olivier Bünzli souhaite la bienvenue à toutes et à tous pour cette séance du Conseil communal du 14 juin 2022.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer et le président déclare la séance ouverte en précisant qu'une année s'est déjà écoulée depuis l'assermentation des conseillères et conseillers, soit 1/5^{ème} de la législature.

2) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PV

L'ordre du jour valable, qui a dû être modifié, est celui renvoyé par courriel le mardi 7 juin 2022. Il est accepté à l'unanimité.

Le PV du 7 décembre 2021 est relu. Seule remarque, en page 3 le devis deux est appelé « complément » alors qu'il s'agit simplement d'une autre proposition. Le PV du 7 décembre est corrigé.

Le PV avec la correction susmentionnée est accepté par vingt-six voix pour, une abstention et aucun avis contraire.

3) DEMISSIONS ET ADMISSIONS

Le Conseil prend acte de la démission de Stéphane Dutoit, qui a déménagé. Pour le remplacer, la première des viennent ensuite est Coralie Leresche. Celle-ci a déclaré accepter la fonction de conseillère du Conseil. S'étant excusée pour aujourd'hui, elle sera assermentée lors de la prochaine séance.

4) RENOUELEMENT DU BUREAU ET DES COMMISSIONS

Le président Luc-Olivier Bünzli rappelle que les mandats des membres des commissions et du bureau sont annuels (art. 11 du Règlement). Si le nombre de candidats est égal aux nombres de siège à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement (art. 12 du Règlement).

Pour la présidence : Luc-Olivier Bünzli se représente, il n'y a pas d'autre candidat-e. Luc-Olivier Bünzli est élu par acclamation.

Pour la vice-présidence : Véronique Schrago se représente, il n'y a pas d'autre candidat-e. Véronique Schrago est élue par acclamation.

Pour les places de scrutateurs-rices : le premier scrutateur est Patrick Vugniaux, il doit donc quitter sa fonction pour laisser la place à un nouveau scrutateur-riche. Pierre Béda, Blaise Rion et Sergio Silveira, qui sont déjà en poste, restent. Il faut élire un-e scrutateur-riche suppléant-e. Catherine Winkler se présente. Il n'y a pas d'autre candidat-e. Catherine Winkler est élue par acclamation.

Pour la Commission de gestion : la première membre est Catherine Winkler, elle doit donc quitter sa fonction pour laisser la place à un nouveau membre. Gislain Grosjean et Sergio Silveira qui sont déjà en place restent. Carine Guineheux est membre suppléante, elle entre ainsi dans la commission. Il faut élire un-e nouveau-ille membre suppléant-e. Gabriel Chauvet est présenté. Il n'y a pas d'autre candidat-e. Gabriel Chauvet est élu par acclamation. Il remercie le Conseil pour sa confiance, mais précise toutefois qu'il a souvent d'autres obligations les mardis soir.

Pour la Commission SIEMV (Service intercommunal d'épuration Mézières et environ) : Stéphane Guyaz, l'actuel membre suppléant remplace Stéphane Dutoit, conseiller démissionnaire. Il faut élire un-e nouveau-ille membre suppléant-e. Patrick Vuagniaux se présente. Il est élu par acclamation.

Pour la Commission sécurité routière : Il faut remplacer Stéphane Dutoit, conseiller démissionnaire. La commission est déjà composée de Patrick Vuagniaux, David Szoboszlaj, Sasa Radulj et Claude Marzo. Lucie Senn Nura est présentée. Il n'y a pas d'autre candidat-e. Elle est élue par acclamation.

5) INFORMATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET COURRIER

Le Conseil n'a pas reçu de courrier.

Le président, Luc-Olivier Bünzli explique les systèmes de comptages des voix pour les élections cantonales vaudoises. Le canton propose deux modes de saisie des bulletins. Le premier est le dépouillement traditionnel (ou « à la table ») pour lequel les scrutateurs vont compter les voix eux-mêmes avant de rentrer les résultats dans le logiciel du canton. Le deuxième est la saisie « bulletin par bulletin » pour laquelle tous les bulletins modifiés sont saisis dans le logiciel cantonal afin que les voix soient comptées automatiquement.

Lors des élections de ce printemps, le Bureau électoral avait utilisé la méthode du dépouillement traditionnel. Le travail s'est révélé particulièrement fastidieux et il a été décidé dorénavant d'utiliser la méthode « bulletin par bulletin ». Luc-Olivier Bünzli en profite pour remercier les scrutateurs qui sont restés au bureau de vote jusqu'à 16h le dimanche 20 mars 2022 pour terminer la saisie.

Le Conseil est également informé de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 de la nouvelle loi vaudoise sur l'exercice des droits politiques (LEDP ; RS VD 160.01). Celle-ci apporte notamment les changements suivants :

- Obligation de transparence du financement des partis politiques (art. 29ss LEDP).
- Pour les Conseils généraux, les membres absents deux séances d'affilée pourront être renvoyés. Cette nouvelle règle ne concerne évidemment pas notre commune, mais le président en profite pour rappeler que les membres du Conseil sont priés de s'excuser à l'avance en cas d'absence.
- Une meilleure prise en compte du vote blanc : dans l'ancien système, les votes blancs n'étaient pas comptés comme vote. Avec la nouvelle loi, ceux-ci seront comptabilisés (art. 37 LEDP). C'est en tout cas le cas pour les votations cantonales, Luc-Olivier Bünzli se renseignera pour savoir si c'est aussi le cas des votations fédérales.
- Le bureau électoral communal est à présent aussi composé du ou de la secrétaire (art. 13 LEDP). Sous l'ancien régime, le bureau ne se composait que des président-e, vice-président-e et scrutateurs-rices.

6) INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Le syndic Etienne Cherpillod :

Concernant le collège Gustave Roud à Carrouge : Le collège ouvrira ses portes pour les classes en août 2022. L'inauguration aura lieu le 1^{er} octobre. Il y aura de petits spectacles, le marché de la paroisse et une partie officielle. Des tous-ménages seront envoyés pour y inviter la population. Les visiteurs sont priés de ne pas venir en voiture, car les places de parking seront très limitées. Concernant les travaux, ils sont presque terminés, il manque surtout des portes qui tardent à arriver en raison de l'état du marché mondial. Celles-ci devraient toutefois pouvoir être installées à temps.

Concernant les forêts : Leur gestion se passe bien. La seule inquiétude est qu'en raison de la chaleur, le bostriche se développe rapidement. La situation semble toutefois sous contrôle.

La municipale Valérie Hirt :

Concernant l'informatique : Un réseau Wi-Fi a été installé à la grande salle. Pour la première fois, les conseillères et conseillers peuvent en profiter. Ce qui signifie qu'elles et ils pourront dorénavant venir en séances avec leur tablette ou ordinateur. Le mot de passe est communiqué : XXX. Celles et ceux qui utiliseront cette possibilité sont prié-e-s de faire un retour de leurs impressions à la Municipalité.

L'audit sur la sécurité informatique suit son cours.

Concernant la défense incendie et secours : L'enseigne du service du feu a été fixée devant le local.

Concernant les transports : La mise en consultation de l'horaire 2022-2023 a été faite. Deux retours ont été communiqués à la Municipalité qui avait elle-même quelques remarques à faire. Le tout a été transmis au Canton.

Dorénavant, aux arrêts de bus, il est possible de scanner un QR Code qui géolocalise les bus

afin de savoir dans combien de temps arrive le prochain.

Concernant la demande d'installer un abribus à la chapelle, la Municipalité a étudié plusieurs possibilités et s'est rendu compte que l'investissement financier était trop important. Elle a donc décidé de ne pas donner suite à cette requête.

Concernant la bourse communale : Dorénavant, les bulletins de versement envoyés par la bourse communale auront un QR-Code pour répondre aux nouvelles normes légales en vigueur.

Le municipal Jean-François Perroud :

Concernant la grande salle : Un changement de sonorisation a été effectué.

Concernant la circulation : A la Bruvière, chemin de la Forêt, un marquage de la priorité de droite et la pose d'un panneau interdiction de stationner ont été effectués.

Au réservoir, un panneau d'interdiction de stationner avec des camping-cars de 20h à 8h a été posé.

Concernant la réfection des routes, un appel d'offre a été lancé.

Concernant la maison Lorini : La Municipalité planche sur un nouveau projet. Avec son service technique, elle a lancé un petit mandat d'étude auprès de trois bureaux d'architecture. Le but est de trouver des solutions plus rentables avec ce bâtiment. Il est souhaité que la réalisation contienne :

- Un local de voirie de 220m2 (WC, vestiaire, coin pause, douche, zone de stockage pour véhicules et matériel) ;
- Un local commercial de 150m2 (convertible en appartement) ;
- Deux appartements ;
- Un studio ;

Les structures principales du bâtiment seront conservées.

La Municipalité attend un retour des avant-projets pour la fin août 2022. Suite au retour des différentes variantes proposées, un crédit d'études sera demandé afin de poursuivre la réalisation du projet.

Concernant les études sur le ruissellement : Avec les fortes intempéries de 2021, de nombreuses inondations ont été subies par les riverains. Afin d'aider ces derniers et en coordination avec la division Évènements naturels de l'ECA, une étude a été menée par le bureau d'ingénieurs SABERT. Le but est de définir les actions qu'il serait facile de mettre en œuvre et dont le coût serait raisonnable pour limiter les dégâts dus à ces inondations.

Suite au retour de l'étude, le bureau technique (AISTBV) a défini les travaux à entreprendre et demandé les offres nécessaires à leur réalisation.

Pour la suite, une séance d'information sera organisée avec les riverains concernés afin de leur exposer les solutions possibles.

Le municipal Urbain Cherpillod :

Concernant l'éclairage public : Les habitants ont pu constater la mise en service d'un nouvel éclairage public sur la Route de Moudon et Carrouge ainsi que la pose de nouveaux mâts d'éclairage public. L'une des têtes de luminaire est défectueuse, l'entreprise Stücki viendra la changer à ses frais.

Concernant les eaux usées : Un contrôle général du séparatif des eaux claires et usées sera effectué par le service technique AISTBV de Lucens les 28 et 29 juin ainsi que les 5 et 6 juillet 2022. La méthode utilisée consiste en un enfumage, c'est-à-dire que les conduites d'eau usée

seront remplies avec de la fumée non toxique pour voir s'il y a une fuite (échappement de fumée). Le but est d'éviter d'avoir des eaux parasites dans les eaux usées, des surcharges de STEP qui pourraient déborder et des eaux usées qui viendraient ainsi à couler dans les ruisseaux et les polluer.

Dans le cadre de la nouvelle régionalisation des STEP, il est très important de supprimer ces débordements d'eaux usées, non seulement pour des questions de pollutions mais aussi pour des questions financières. En effet, une taxe sera mise sur les volumes d'eau que chaque commune enverra à la STEP de Lucens à laquelle nous sommes déjà raccordée. Cette STEP va être reprise par l'organisation intercommunale EMB (épuration moyenne Broye) pour amener les eaux usées de toutes les communes de la région. Celle-ci va d'ailleurs être intégralement transformée tout en restant en activité, ce qui représente un défi considérable. Les délais de EMB sont pour le moment tenus. La mise en marche de la STEP transformée pour toutes les communes avoisinantes devrait normalement se faire en 2026.

De manière plus générale, des regards d'eaux claires et d'eaux usées ont été changés dans le village ces derniers mois, car avec le temps, ils s'abiment.

Un collecteur d'eau claire a été remis à neuf ce printemps aux Carroz en dessus de l'entreprise AGEMO, il avait été abimé lors d'un affaissement.

Concernant les eaux potables : La mise en place du protocole de contrôle ainsi que la pose des turbidimètres (appareils de mesure permettant de détecter la présence de sable ou de limons dans les conduites) ont permis de répondre aux demandes prioritaires de l'Office cantonal de la consommation pour la sécurisation de la qualité de l'eau de consommation.

Notre réseau d'eau est à jour, mais beaucoup de choses doivent être faites pour se maintenir dans les normes. La qualité de l'eau est bonne à Vucherens.

Concernant la quantité d'eau, avec la chaleur de ces derniers temps, la consommation d'eau est en hausse. Habituellement, la consommation du village avoisine les 110m³/j contre 175m³/j ces jours. Le niveau des sources a d'ailleurs sensiblement baissé.

La situation ne nécessite pas encore de poser des restrictions de consommation d'eau, mais il s'agit déjà de se responsabiliser un peu et de faire attention à sa consommation d'eau. Un tout-ménages sera envoyé à la population dans ce sens.

En cas de manque, l'AIEJ (Association intercommunale des eaux du Jorat) peut nous fournir de l'eau depuis d'autres communes. Il est même possible d'acheter de l'eau sur le réseau de Lausanne, mais elle sera plus chère et la mise en place sera compliquée. En plus, le manque d'eau se fait sentir dans toutes les autres communes également.

La municipale Frédérique Plasschaert Marengo :

Concernant les constructions : Ces derniers temps, il y a eu assez peu de constructions, mais plutôt des rénovations.

Concernant les affaires sociales : Le plan canicule n'est pas encore nécessaire, mais la Municipalité se prépare à devoir le mettre en œuvre. L'état de canicule sera déclaré lorsque la température moyenne sur 3 jours dépassera les 25°C. Ce n'est pas encore le cas, mais il faut déjà être attentif à une éventuelle montée de la température moyenne ainsi que la présence de personnes déshydratées dans les hôpitaux.

Lorsque la limite sera franchie, la Municipalité devra activer le plan canicule communal. Il a déjà fallu recenser les personnes à risques. Il s'agit de celles de plus de 75 ans, non suivies par un CMS et qui n'ont pas de contacts réguliers avec leurs proches. A Vucherens, quatre personnes correspondent à ce profil. C'est assez peu et Valérie Hirt et Frédérique Plasschaert Marengo se sont engagées à s'occuper d'elles. Si ce nombre devait trop augmenter, il faudrait former des visiteurs.

La Municipalité encourage chacun à rendre visite régulièrement aux personnes à risque de leur entourage pour détecter la présence de symptômes de déshydratation (rougeurs, fièvre, etc.) et les inciter à boire. En cas de découverte d'une personne souffrant de la chaleur, il faut

lui donner à boire à petites doses fréquemment et la refroidir avec des linges humides. Le cas échéant, il faudra appeler son médecin. Si on agit rapidement, les symptômes du coup de chaleur ou de la déshydratation peuvent être apaisés. Les recommandations de santé en cas de canicule seront affichées aux piliers publics et sont relayés par les médias.

7) PREAVIS 01/2022 : RAPPORT SUR LES COMPTES 2021

Composition de la commission de gestion : Catherine Winkler, Gislain Grosjean, Sergio Silveira

Présentation de la Municipalité : Le préavis est présenté par Valérie Hirt. Le préavis est assez exhaustif et la Municipalité reste à disposition en cas de question.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Discussions des membres du Conseil et clarification du bureau :

Remarques et discussions des conseillères et conseillers : Blaise Rion et Jean-Blaise Held. Éclaircissements de la municipale Valérie Hirt, des municipaux Jean-François Perroud et Urbain Cherpillod et de la boursière Céline Gentil-Martinez.

Pour les comptes d'exploitation :

A la page 2.4.2, le n° 450 « ordures et déchets » présentaient des charges à hauteur de CHF 104'594.48 en 2020 et de seulement CHF 76'733.30. La différence découle de la présence en 2020 d'un amortissement supplémentaire et de la suppression des frais d'élimination du carton que la Commune ne subit plus depuis 2021. Depuis 2021, la Commune vend le carton usagé.

A la page 2.4.2, le n°450.3524.4 « élimination des déchets verts » ne présente aucun chiffre pour 2021, car leur dépôt n'a pas été vidé cette année-là.

A la page 2.4.2, le n°450.4351.3 « revenus ventes des sacs » a augmenté en 2021. La différence de CHF 9'995.07 s'explique par le remboursement en 2020 de la TVA perçue en trop entre 2014 et 2019.

A la page 2.8, le n° 810.4341 « taxes de raccordement » présente un revenu de CH 17'054.70 en 2021 contre CHF 268.55 en 2020. La différence est énorme. Le montant et le nombre de taxes fluctuent en fonction des constructions et travaux sur le territoire communal, ainsi les revenus varient d'une année à l'autre. Il peut également y avoir des rattrapages de taxes, ces dernières ne sont donc pas toujours comptabilisées à l'année correspondante.

Pour les comptes par nature :

A la page 3.2, le n° 48 « prélèvement sur fonds spéciaux » présente une différence de revenu de CHF CHF 142'815.-.

Les prélèvements sur fonds spéciaux sont liés aux fonds de réserves et autres fonds spéciaux. C'est le cas d'un fond de réserve débiteur, basé sur les demandes de l'Administration cantonale des impôts (ACI) à la Commune afin de constituer des provisions. En 2021, la prévision de l'ACI était plus basse que ce que contenait le fond de réserve débiteur. Il a donc été nécessaire de dissoudre une partie du fonds de réserve. Pour ce faire, « il a fallu les passer par des recettes » à remplacer par « il a fallu dissoudre le fonds de réserve « débiteurs douteux » (cpte 9282.4) pour un montant de CHF 72'000.-.

D'autre part, pour le projet « maison Lorini » il a été décidé d'amortir le crédit d'étude par un prélèvement d'environ CHF 70'000 sur le fonds de réserve travaux.

A la page 3.2, au n° 40 figure également une grande différence s'agissant des revenus d'impôts. Celle-ci est due au travail de l'ACI qui a rattrapé beaucoup d'arriérés d'impôts (environ CHF 100'000). Ces chiffres dépendent de l'ACI et la bourse ne les maîtrise pas. Le n° no 9112.2 indique les arriérés d'impôts qui doivent encore être rattrapés.

Décisions : Le Conseil accepte le préavis 01/2022 à l'unanimité et donne décharge à la

boursière et à la Municipalité pour les comptes 2021.

8) PREAVIS 02/2022 : RAPPORT DE GESTION 2021

Composition de la commission de gestion : Catherine Winkler, Gislain Grosjean, Sergio Silveira

Présentation de la Municipalité : La Municipalité ne souhaite pas faire de commentaire.

Rapport de la commission : Le rapporteur lit le rapport et recommande d'accepter le préavis tel que proposé par la Municipalité.

Discussions des membres du Conseil et clarification du bureau :

Remarque du conseiller Blaise Rion :

La date figurant dans les pieds de page est erronée. Il est décidé de la laisser ainsi dans le document présenté au Conseil et d'y faire plus attention pour de prochains documents.

Décisions : Le Conseil accepte le préavis 02/2022 à l'unanimité.

9) DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Remarque du président :

Concernant le groupe de travail « Maison Lorini », le bureau s'est rendu compte qu'une commission du Conseil « Maison Lorini » ne pouvait être formée conformément à la législation vaudoise. En effet, seules trois catégories de commissions sont admises par la loi sur les communes (RS VD 175.11) : les commissions de surveillances (commission de gestion et commission des finances) ; les commissions ad hoc et les commissions thématiques. Le groupe de conseillères et conseillers qui la forment est dorénavant appelé « groupe de travail Maison Lorini ».

Intervention des conseillères Monique Corthay et Véronique Schrago et des conseillers Gabriel Chauvet, Jean-Blaise Held, Michel Anex, Gislain Grosjean et David Szoboszlaj et explications des municipaux Jean-François Perroud, Urbain Cherpillod et Etienne Cherpillod :

- Le service du feu est reconnaissant envers la Municipalité d'avoir installé un panneau contre le local du feu.
- Lorsque des postes sont à pourvoir au sein des commissions, il serait judicieux de donner aux membres une description des tâches affectées aux dites commissions. Ainsi elles et ils pourraient être mieux à même de savoir s'ils ont envie de se porter candidats et s'ils sont aptes à le faire.
- Concernant le projet d'aménagement d'un local commercial dans la maison Lorini, il serait plus sage de commencer par chercher un commerçant intéressé afin de pouvoir directement aménager le local conformément aux besoins concrets de celui-ci. La Municipalité prévoit, en ce sens, d'aller à la rencontre de commerçants de la région. Il est aussi demandé que la priorité soit donnée à un commerce apportant de la vie au village (tea-room ou petit magasin) plutôt qu'à un simple bureau.
- Concernant le budget pour la maison Lorini, il faudrait comptabiliser le chauffage et son rendement sur un compte séparé puisque celui-ci est destiné à servir un autre bâtiment.
- Concernant le chauffage du bâtiment des Trois Suisses, celui-ci devait être assuré par un nouveau système installé dans la nouvelle maison Lorini. L'arrêt du projet a donc une incidence sur le sort des Trois Suisses. La chaudière qui sert actuellement le bâtiment est en marche depuis 40 ans. La Municipalité a demandé un contrôle de l'état de la citerne, elle attend le résultat pour prendre d'éventuelles mesures.

- Concernant le projet « Maison Lorini », il est nécessaire de s'assurer que les offres faites par les architectes respectent bien les demandes des autorités communales. Par exemple, il faut que la sortie des véhicules ne se fasse pas sur la route cantonale. La Municipalité veillera à ce que les offres soient conformes à la demande. Au sujet de la sortie des véhicules, la loi interdit de toute façon qu'elle se fasse sur la route cantonale.
- Concernant les routes, la Municipalité envisage de procéder à un « reflashage » des routes et à refaire des bandes de goudronnage sur les routes communales.
- Concernant l'éclairage public, de nouvelles têtes lumineuses « intelligentes » ont été installées. Elles sont munies d'un système sensé économiser de l'énergie en adaptant la luminosité en temps réel. Le système n'a toutefois pas encore été activé, car l'entreprise d'électricité n'a pas encore eu le temps de le faire.
- Concernant le tri du verre à la déchèterie, il est demandé aux utilisatrices et utilisateurs de trier le verre vide par couleur, mais une fois la première benne pleine, les bouteilles sont simplement jetées dans les bennes ayant encore de la place, peu importe la couleur. Toutefois, il faut continuer à bien trier, car la Commune revend le verre vide et le prix obtenu est presque doublé si le tri des couleurs est respecté. De plus, même s'il arrive de devoir mélanger un peu une fois les bennes pleines, il ne faut pas déshabituer les gens à trier, car l'habitude est dure à reprendre.
- Concernant l'enfumage des conduites d'eau, il s'agit de ne pas faire des travaux d'enrobage au-dessus des conduites à contrôler pour éviter de devoir les démolir en cas de détection d'une fuite.
- Concernant la sécurité routière, la Municipalité ne prévoit pas de projet particulier, car elle n'a pas été saisie en ce sens. Il est toutefois demandé que la Route du Village soit sécurisée, car elle présente trop de danger pour les piétons. Beaucoup d'enfants l'empruntent et il n'est pas souhaitable d'attendre la survenance d'un accident pour réagir. La Municipalité précise que le car postal qui circule à travers le Village agit comme un ralentisseur pour les automobilistes. Il est précisé que la Commission Sécurité routière peut se réunir de son propre chef et faire des propositions, elle doit simplement obtenir l'accord du président quant au nombre de séances qu'elle tiendra. Il est aussi précisé qu'un groupe de conseillères et conseillers peut faire une motion urgente à ce sujet pour presser la Municipalité de prendre des mesures.
- Il est demandé que la liste d'adresse des membres mise à jour soit envoyée à tous les membres. La secrétaire s'engage à faire les corrections nécessaires et à faire parvenir à chacun la nouvelle liste.

La séance est levée à 21h15



Président
Luc-Olivier Bünzli



Secrétaire
Noémie Gabriel